

**2012 - 2013**



**RÉPERTOIRE  
ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DES YVELINES**



**PROCHE DE VOUS !**

# [ EDITORIAL ]



La CGT dans les Yvelines, c'est un réseau de 400 syndicats, 10 Unions Locales et des organisations professionnelles qui regroupent près de 8.000 syndiqués actifs ou retraités et privés d'emplois. Cette implantation en fait la première force syndicale du

département.

Nous sommes présents dans de nombreux organismes sociaux (CPAM, CAF, CDAJE, CODERPA, dans les Conseils de Prud'hommes, ...)

L'Union départementale a tenu son 18<sup>ème</sup> Congrès en avril 2011. Les syndicats se sont fixé pour priorités d'agir pour l'avenir industriel de notre département, le développement des services publics.

La Cgt agit aussi pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans le travail, l'augmentation du pouvoir d'achat, l'amélioration des conditions de travail, la lutte contre la précarité, contre le travail du dimanche, un véritable statut du travail salarié, la défense du système des retraites par répartition, une amélioration de la protection sociale, ...

Ensemble, construisons un syndicalisme solidaire qui propose et agit pour l'avenir. Rejoignez nous.

Nous mettons à votre disposition, le « Répertoire économique et social des Yvelines » pour répondre à vos besoins.

N'hésitez pas à nous contacter.

**Eric PREVOST**  
Secrétaire général

## Sommaire

LES YVELINES	3
L'UD CGT DES YVELINES	4
LES ORGANISATIONS DEPARTEMENTALES	5
LES UNION LOCALES CGT	6-12
SE SYNDIQUER	13
CRÉER UN SYNDICAT	14
LA PRESSE CGT	15
LES CADRES	16
DEFENDRE MES DROITS	17
LES PRUD'HOMMES	18-19
LES RETRAITÉS	20
LES PRIVÉS D'EMPLOI	20
MODELES DE LETTRES	21-27
LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES CGT	28-29
LES IRP	30
LES ORGANISMES SOCIAUX	31-33
LES SERVICES PUBLICS	34-35
INSPECTION DU TRAVAIL	36-37
LE NSTS	38



# LES YVELINES

## QUEL DEVELOPPEMENT ?

### AVENIR INDUSTRIEL ET SERVICES PUBLICS

**546.918 emplois, 1.407.560 habitants** (source INSEE 2009)

Bien que les Yvelines restent le département le plus industrialisé d'Île-de-France, la part des emplois industriels tend à baisser au fil des ans au profit du secteur tertiaire. **Le secteur industriel a perdu 5,6% de ses effectifs en un an.**

Les principaux secteurs industriels représentés dans les Yvelines sont l'automobile, l'aéronautique, l'industrie aérospatiale et la défense, les équipements électroniques et les services informatiques, les bio-industries cosmétiques, parfumerie, agro-industries, la santé, les éco-industries. L'automobile est la principale activité industrielle des Yvelines.

L'industrie reste un moteur pour la création de richesse : 40% de valeur ajoutée nationale, 60% des investissements, 90% de la recherche, 78% des exportations, 36% des emplois en y associant les services liés aux entreprises.

L'industrie est un vecteur pour le développement futur par effet d'entraînement au niveau des services publics, du contenu des coopérations et des échanges internationaux, de la connaissance et des qualifications, des grandes écoles et universités.

**L'avenir industriel des Yvelines** est donc un enjeu essentiel pour le développement du département. Moins d'industrie, c'est moins de services publics, moins de recherche, moins d'emplois, moins de transports ... Et, réciproquement, comment envisager un développement de l'industrie sans les infrastructures nécessaires, sans des services publics qui structurent la société ?

**Industrie = services publics = emplois**

Mais pour cela, il faut sortir de la spirale infernale qui nous est imposée aujourd'hui : austérité, donc moins de pouvoir d'achat, donc plus d'austérité. La réponse à la crise passe par des propositions alternatives.

**C'est à cela que nous travaillons et c'est pour cela que la CGT propose des Assises départementales de l'Industrie dans le courant du 1er trimestre 2013 avec l'ensemble des acteurs concernés.**

# [ L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT DES SYNDICATS DES YVELINES ]

L'Union Départementale CGT des Yvelines regroupe les **syndicats et sections syndicales de toutes professions** du département. Elle permet de donner toute leur efficacité aux luttes professionnelles et d'ensemble pour le progrès social. Elle organise et développe les solidarités entre tous les salariés ayant un emploi ou non ainsi qu'avec les retraités.

## UD CGT DES YVELINES

24, rue Jean Jaurès 78190 Trappes

ud78@cgt.fr

Tél : 01 30 62 81 27

Fax : 01 30 66 13 91

A la CGT, nous sommes près de **8.000** syndiqués dans les Yvelines, dont plusieurs centaines d'élus et mandatés.



## **UNIONS SYNDICALES SYNDICATS CGT DÉPARTEMENTAUX**

### **USTM CGT**

#### **Union des Syndicats des Travailleurs de la Métallurgie CGT**

24, rue Jean Jaurès 78190 Trappes  
ustm-cgt78@wanadoo.fr  
Tél : 01 30 62 70 24

### **CSD**

#### **Coordination Syndicale Départementale (Services Publics)**

24, rue Jean Jaurès 78190 Trappes  
csd78.cgt@wanadoo.fr  
Tél : 01 30 62 81 27  
Fax : 01 30 66 13 91

### **USR 78**

#### **Union Syndicale des Retraités**

24, rue J. Jaurès 78190 Trappes  
Tél : 01 30 62 81 27  
Fax : 01 30 66 13 91

#### **Syndicat départemental CGT des Assistants Maternelles**

24, rue J. Jaurès 78190 Trappes  
Mail : assmatcgt78@orange.fr  
Tél : 01 30 62 81 27  
Fax : 01 30 66 13 91

### **USD CGT Santé 78**

#### **Union Syndicale Départementale Santé et Action Sociale**

24, rue Jean Jaurès 78190 Trappes  
usdsante.cgt78@cegetel.net  
Tél : 01 30 62 81 27  
Fax : 01 30 66 13 91  
Permanence :  
les vendredi au 01 30 79 88 48

#### **Syndicat départemental FAPT 78 Secteur des Activités Postales et de Télécommunication**

8, sq de la Drôme 78430 Villepreux  
cgtfapt78@orange.fr  
Tél : 01 30 56 40 60  
Fax : 01 30 56 16 95  
Site internet : cgtfapt78.fr  
LSR (Loisirs, Solidarité Retraités) :  
permanence le mardi matin

### **EducAction CGT des Yvelines**

#### **Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale**

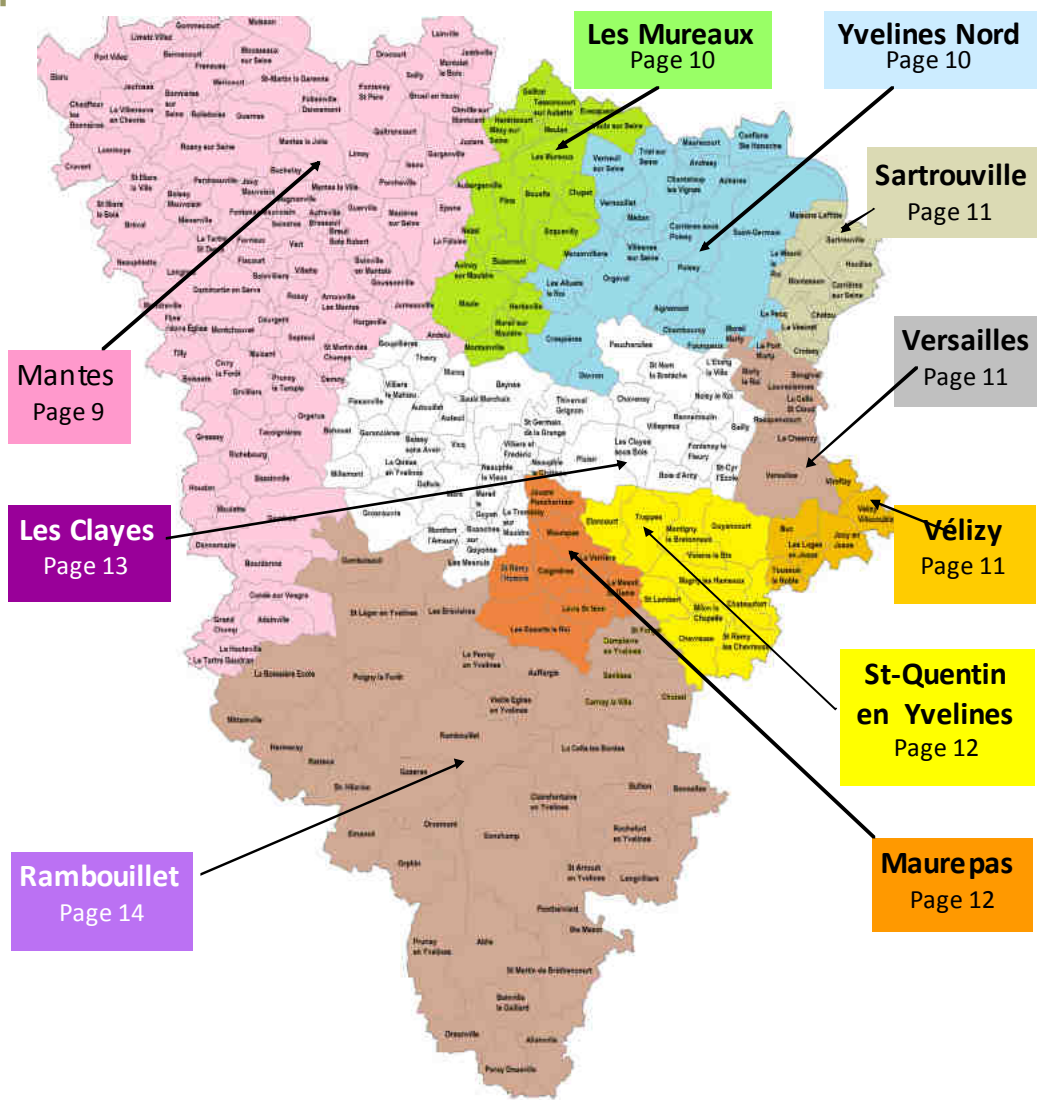
Adresse : 4, place de Touraine  
78000 Versailles  
Mail : sden-cgt78@wanadoo.fr  
Tél : 01 39 49 42 50

# MON UNION LOCALE CGT

La CGT des Yvelines, c'est aussi un réseau de **10 unions locales** réparties sur l'ensemble du département, constituées par les syndicats et sections syndicales d'une même zone géographique (localité, bassin d'emploi, zones industrielles ou commerciales, etc.)

Elles permettent de construire les solidarités, de faire vivre " un syndicalisme de proximité " adapté aux diverses situations.

L'union locale peut apporter l'aide pratique à la constitution d'un nouveau syndicat.



# UNIONS LOCALES

## UL CGT de MANTES

19, rue de la Vaucouleurs  
78711 Mantes la Ville  
[ul.cgt.mantes@wanadoo.fr](mailto:ul.cgt.mantes@wanadoo.fr)  
Tél : 01 30 33 59 91  
Fax : 01 30 94 04 33

## Organisations

**Indecosa** (ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES-CGT) :  
permanences les lundis de 14h à 16h  
[indecosa-cgt.mantes@wanadoo.fr](mailto:indecosa-cgt.mantes@wanadoo.fr)

**IHS CGT** : [ihs-rm.cgt@laposte.net](mailto:ihs-rm.cgt@laposte.net)  
[sites.google.com/site/ihsctregionmantaise/home](https://sites.google.com/site/ihsctregionmantaise/home)

**LSR** : accueil mercredi 9h30 à 12h  
Tél : 06 31 42 95 30  
Complexe associatif de Maupomet—Bât E  
Bureau 5 Rue de Moulins  
78711 Mantes la Ville

## Accueil des salariés

Mardi et Mercredi à partir de 17h30  
2ème samedi de chaque mois à  
partir de 9h30 ou sur RDV  
Permanence préparation à la  
retraite : 1er vendredi de chaque  
mois sur RDV

## Conseillers du salarié

BIKRANI	Abdel Jalil	06 27 12 65 39
PADE	Gaston	06 15 84 57 68
GRANDJEAN	Pascal	06 86 68 87 65
CANOVILLE	Christian	06 82 57 25 44
ROUZIERE	Patrick	06 87 53 21 40
CORNE	Serge	06 82 06 04 89
FORESTIER	Michel	06 78 89 92 70
TARDIEU	David	06 50 47 19 16
EL RHAZI	Mohammed	06 14 44 36 22

ADAINVILLE ■ ANDELU ■ ARNOUVILLE LES MANTES ■ AUFFREVILLE BRASSEUIL ■ BAZAINVILLE ■  
BENNECOURT ■ BLARU ■ BOIN VILLE EN MANTOIS ■ BOINVILLIERS ■ BOISSETS ■ BOISSY MAUVOI-  
SIN ■ BONNIERES SUR SEINE ■ BOURDONNE ■ BREUIL BOIS ROBERT ■ BREVAL ■ BRUEIL EN  
VEXIN ■ BUCHELAY ■ CHAUFFOUR LES BONNIERES ■ CIVRY LA FORET ■ CONDE SUR VESGRE ■  
COURGENT ■ CRAVENT ■ DAMMARTIN EN SERVE ■ DANNEMARIE ■ DROCOURT ■ EPONE ■  
FAVRIEUX ■ FLACOURT ■ FLINS NEUVE EGLISE ■ FOLLAINVILLE DENNEMONT ■ FONTENAY MAU-  
VOISIN ■ FONTENAY ST PERE ■ FRENEUSE ■ GAMBAS ■ GARGENVILLE ■ GOMMECOURT ■  
GOUSSONVILLE ■ GRANDCHAMP ■ GRESSEY ■ GUERNES ■ GUERVILLE ■ GUITRANCOURT ■  
HARGEVILLE ■ HOUDAN ■ ISSOU ■ JAMBVILLE ■ JEUFOSSE ■ JOU Y MAUVOISIN ■ JUMEAUVILLE ■  
JUZIERS ■ LA F ALAISE ■ LA HAUTEVILLE ■ LA VILLENEUVE EN CHEVRIE ■ LAINVILLE EN VEXIN ■ LE  
TARTRE GAUDRAN ■ LE TERTRE ST DENIS ■ LIMAY ■ LIMETZ VILLEZ ■ LOMMOYE ■ LONGNES ■  
MAGNANVILLE ■ MANTES LA JOLIE ■ MANTES LA VILLE ■ MAULETTE ■ MENERVILLE ■ MERICOURT  
■ MEZIERES SUR SEINE ■ MOISSON ■ MONDREVILLE ■ MONTALET LE BOIS ■ MONTCHAUVE ■  
MOUSSEUX SUR SEINE ■ MULCENT ■ NEAUPHLETTE ■ OINVILLE SUR MONTCIENT ■ ORGERUS ■  
ORVILLIERS ■ OSMOY ■ PERDREAUVILLE ■ PORCHEVILLE ■ PORT VILLEZ ■ PRUNAY LE TEMPLE ■  
RICHEBOURG ■ ROLLEBOISE ■ ROSAY ■ ROSNY SUR SEINE ■ SAILLY ■ SEPTEUIL ■ SOINDRES ■ ST  
ILLIERS LA VILLE ■ ST ILLIERS LE BOIS ■ ST MARTIN DES CHAMPS ■ ST MARTIN LA GARENNE ■  
TACOIGNIERES ■ TILLY ■ VERT ■ VILLETTE

# UNIONS LOCALES

## UL CGT des MUREAUX

34, avenue Paul Raoult  
78130 Les Mureaux  
ulcgtlesmureaux78@orange.fr  
Tél : 01 30 22 05 53  
Fax : 01 30 22 18 89

AUBERGENVILLE ■ AULNAY SUR MAULDRE ■  
BAZEMONT ■ BOUAFLE ■ CHAPET ■ ECQUEVILLY ■  
EVECCQUEMONT ■ FLINS SUR SEINE ■ GAILLON SUR  
MONTCIENT ■ HARDRICOURT ■ HERBEVILLE ■ LES  
MUREAUX ■ MAREIL SUR MAULDRE ■ MAULE ■  
MEULAN ■ MEZY SUR SEINE ■ MONTAINVILLE ■  
NEZEL ■ TESSANCOURT SUR AUBETTE ■ VAUX  
SUR SEINE

## Permanences

**Permanence syndicale :**  
Lundi de 17h à 18h30  
Mercredi de 15h à 18h30  
**Permanence juridique :**  
Jeudi de 15h à 17h30

## Conseillers du salarié

OUAGHLANI Mounir 06 67 93 60 69  
LUGUET Alain 06 87 86 24 44

## UL CGT d'YVELINES NORD - POISSY

60 av. Blanche de Castille BP4130  
78304 Poissy  
ulcgtyvelinesnord@wanadoo.fr  
Tél : 01 39 79 14 20  
Fax : 01 39 79 14 06

## Organisations

**Indecosa** (ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA  
DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES-CGT) : les  
mardis sur rdv  
[indecosa.cgt78poissy@hotmail.fr](mailto:indecosa.cgt78poissy@hotmail.fr)

## Accueil des salariés

Poissy sur rendez-vous  
**Antenne de Conflans :**  
5, rue du Clos d'en Haut 78700  
Conflans ste Honorine (01 39 72 50 56)  
**Antenne d'Achères :**  
2, rue Jean XXII 78260 Achères  
(01 39 79 14 20)

## Conseillers du salarié

FERREZ Patrick 06 59 97 72 88  
PRINCE Anastasie 06 09 76 87 04

ACHERES ■ AIGREMONT ■ ANDRESY ■ CARRIERES SOUS POISSY ■ CHAMBOURCY ■ CHANTELOUP  
LES VIGNES ■ CONFLANS STE HONORINE ■ CRESPIERES ■ DAVRON ■ FOURQUEUX ■ LE PECQ ■  
LES ALLUETS LE ROI ■ MAURECOURT ■ MEDAN ■ MORAINVILLIERS ■ ORGEVAL ■ POISSY ■ ST  
GERMAIN EN LAYE ■ TRIEL SUR SEINE ■ VERNEUIL SUR SEINE ■ VERNOUILLET ■ VILLENES



# UNIONS LOCALES

## UL CGT de SARTROUVILLE

1, place de l'hôtel de ville 78500  
Sartrouville  
ulcgtsartrouville@orange.fr  
Tél : 09 64 37 97 39  
Fax : 01 61 30 17 31

CARRIERES SUR SEINE ■ CHATOU ■ CROISSY SUR  
SEINE ■ HOUILLES ■ LE MESNIL LE ROI ■ LE VESINET  
■ MAISONS LAFFITTE ■ MONTESSON ■  
SARTROUVILLE

### Permanences

Syndicale le mercredi de 15h à 17h  
Juridique le mercredi de 17h à 19h

### Conseillers du salarié

SURZUR	Dominique	06 30 69 04 62
MENASRIA	Lakhdar	06 36 97 68 84
MELIHI	Yazid	06 58 34 56 90

## UL CGT de VERSAILLES

4, place de Touraine 78000 Versailles  
ul.versailles@cgt.fr  
Tél : 01 39 50 04 86  
Site Internet : www.ulcgt-versailles.fr  
Fax : 01 39 51 41 11

BOUGIVAL ■ LA CELLE ST CLOUD ■ LE CHESNAY ■ LE  
PORT MARLY ■ LOUVECIENNES ■ MAREIL MARLY ■  
MARLY LE ROI ■ ROCQUENCOURT ■ VERSAILLES

### Permanences

Lundi au Samedi de 14h à 17h

### Conseillers du salarié

BARATAY	Roberte	06 16 26 49 95
LELEU	Olivier	06 62 88 79 87

## UL CGT DE VELIZY

89, rue Jules Ferry 78140 Vélizy  
ul.cgt.velizy@wanadoo.fr  
Tél : 01 39 46 23 12 Fax : 01 34 65 33 30

BUC ■ JOUY EN JOSAS ■ LES LOGES EN JOSAS ■  
TOUSSUS LE NOBLE ■ VELIZY VILLACOUBLAY ■  
VIROFLAY

### Permanence juridique

Le mercredi de 17h à 19h sur rdv

### Conseillers du salarié

GENDRE	Philippe	06 87 74 65 29
ROUSSEAU	Chistine	01 39 46 23 12
CAMPAGNA	Dominique	06 07 60 74 66

# UNIONS LOCALES

## UL CGT DE TRAPPES ST-QUENTIN

25, rue Paul Vaillant Couturier 78190  
Trappes  
ul.cgt.sqy@wanadoo.fr  
Tél : 01 30 62 82 17 Fax : 01 30 66 06 56  
Site internet : ul.cgt.sqy.sitew.com

### Organisations

**Collectif des retraités** : réunion les 2èmes  
jeudis du mois à 14h

**Indecosa** (ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA  
DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES-CGT) :

Permanence les jeudis hors congés  
scolaires de 16h30 à 19h

### Permanence d'accueil des salariés et chômeurs

Sans rendez-vous : Mercredi de  
9h30 à 12h  
Sur rendez-vous : jeudi de 16h30 à  
19h

### Conseillers du salarié

GRANDE	Bruno	06 60 61 35 39
ESSAIDI	Joachim	06 34 19 18 55
RAPIN	Christian	06 78 79 60 99
MALEAMA	Samuel	06 17 96 41 70
MOUTEYEN	Louis Charles	01 47 61 12 01

CHATEAUFORT ■ CHEVREUSE ■ ELANCOURT ■ GUYANCOURT ■ MAGNY LES HAMEAUX ■ MILON LA  
CHAPELLE ■ MONTIGNY LE BRETONNEUX ■ ST LAMBERT ■ ST REMY LES CHEVREUSE ■ TRAPPES  
■ VOISINS LE BRETONNEUX

## UL CGT DE MAUREPAS

Square du Velay 78310 Maurepas  
cgtmaurepas78@sfr.fr  
Tél : 01 30 50 96 86

### Permanences

Permanence syndicale et accueil  
des salariés :  
Lu, Ma, Me, Je de 18h à 19h30  
Sinon sur RDV

### Conseillers du salarié

RICHEFEU Jimmy 06 78 34 86 58

COIGNIERES ■ JOU ARS PONTCHARTRAIN ■ LA  
VERRIERE ■ LE MESNIL ST DENIS ■ LES ESSARTS  
LE ROI ■ LEVIS ST NOM ■ MAUREPAS ■ ST REMY  
L'HONORE

# [ UNIONS LOCALES ]

## UL CGT DES CLAYES et environs

4, rue Claude Debussy 78340 Les Clayes sous Bois  
 ul.cgt-lesclayes@wanadoo.fr  
 Tél : 01 30 55 79 03  
 Fax : 01 30 81 95 91

## Permanences

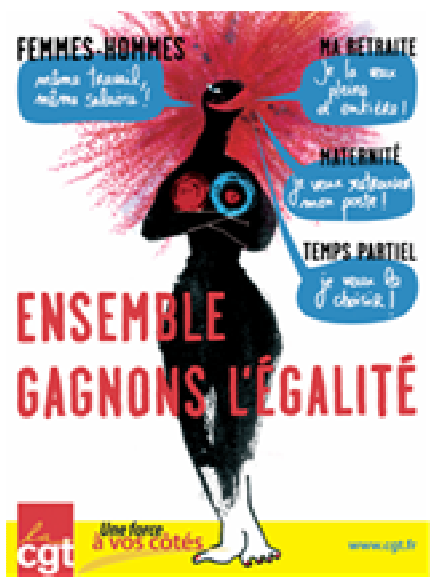
Permanence syndicale  
 Vendredi de 16 h à 19 h  
 Permanence juridique  
 Mardi et jeudi de 10 h à 13 h

## Conseillers du salarié

AMAOUCHE Azdine 06 71 60 90 66  
 FLOHIC Jean Jacques 06 98 61 13 32

AUTEUIL ■ AUTOUILLET ■ BAILLY ■ BAZOCHES  
 SUR GUYONNE ■ BEHOUST ■ BEYNES ■ BOIS D  
 ARCY ■ BOISSY SANS AVOIR ■ CHAVENAY ■  
 FEUCHEROLLES ■ FLEXANVILLE ■ FONTENAY  
 LE FLEURY ■ GALLUIS ■ GARANCIERES ■  
 GOUPILLIERES ■ GROSROUVRE ■ L ET ANG LA  
 VILLE ■ LA QUEUE LES YVELINES ■ LE TREM-  
 BLAY SUR MAULDRE ■ LES CLAYES SOUS BOIS  
 ■ LES MESNULS ■ MARCQ ■ MAREIL LE GUYON  
 ■ MERE ■ MILLEMONT ■ MONTFORT L AMAURY  
 ■ NEAUPHLE LE CHATEAU ■ NEAUPHLE LE  
 VIEUX ■ NOISY LE ROI ■ PLAISIR ■

RENNEMOULIN ■ ST CYR L ECOLE ■ ST GER-  
 MAIN DE LA GRANGE ■ ST NOM LA BRETE-  
 CHE ■ THIVERVAL GRIGNON ■ THOIRY ■ VICQ  
 ■ VILLEPREUX ■ VILLIERS LE MAHIEU ■  
 VILLIERS ST FREDERIC



# [ UNIONS LOCALES ]

## UL CGT de RAMBOUILLET

19, rue du Muguet 78120 Rambouillet  
unionlocalecgt.cgt@neuf.fr  
Tél : 01 34 83 27 14  
Fax : 01 34 83 26 75

## Permanences

Les mercredi sauf fériés de 17h à 19h  
Autres jours de la semaine : sur rdv

## Conseillers du salarié

THOMAS      Bernard      06 63 73 80 76

ABLIS ■ ALLAIN VILLE ■ AUFFARGIS ■ BOINVILLE LE GAILLARD ■ BONNELLES ■ BREVIAIRES (LES) ■ BULLION ■ CERNAY LA VILLE ■ CHOISEL ■ CLAIREFONTAINE EN YVELINES ■ DAMPIERRE EN YVELINES ■ EMANCE ■ GAMBAISEUIL ■ GAZERAN ■ HERMERAY ■ LA BOISSIERE ECOLE ■ LA CELLE LES BORDES ■ LE PERRY EN YVELINES ■ LONGVILLIERS ■ MITTAINVILLE ■ ORCEMONT ■ ORPHIN ■ ORSONVILLE ■ PARAY DOUAVILLE ■ POIGNY LA FORET ■ PONTHEVRARD ■ PRUNAY EN YVELINES ■ RAIZEUX ■ RAMBOUILLET ■ ROCHEFORT EN YVELINES ■ SAULX MARCHAIS ■ SONCHAMP ■ ST ARNOULT EN YVELINES ■ ST FORGET ■ ST HILARION ■ ST LEGER EN YVELINES ■ ST MARTIN DE BRETHENCOURT ■ STE MESME ■ SENLISSE ■ VIEILLE EGLISE EN YVELINES



# [ POURQUOI SE SYNDIQUER ]

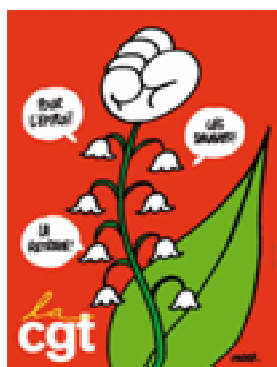
Le syndicalisme fait partie du patrimoine vivant de l'humanité et de la démocratie. Fait social devenu universel, il a d'abord émergé en Europe avec la révolution industrielle, et y est resté depuis profondément enraciné.

L'histoire plus que séculaire de la CGT s'inscrit dans cet ensemble. La CGT est née en 1895 de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts.

Bâtie selon deux dimensions, professionnelle et géographique, la CGT s'est forgée et constituée au fil de l'histoire autour d'une conception de solidarité entre les salariés qui combine l'ancrage à l'entreprise et à son environnement territorial.

La Cgt invite chacune et chacun de ses syndiqués(ées) à prendre sa place dans l'action et l'activité syndicales, à s'y investir, à s'y épanouir selon ses souhaits et ses possibilités . Car la Cgt, ce n'est pas " les autres ", qu'ils soient responsables ou délégué(e)s, élu(e)s ou mandaté(e)s ; la vraie force de la Cgt, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 700 000 adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous.

La Cgt se construit au travers et par la participation des syndiqués. Leurs diversités et leurs différences conjuguées au respect, à la tolérance, à l'écoute et à la démocratie font toute la richesse et le dynamisme de la Cgt.



**Se syndiquer est un droit pour chaque salarié, tout comme participer à la vie et au fonctionnement de la Cgt en acquittant une cotisation.**

Cet engagement ouvre au syndiqué des **droits** essentiels à son activité, à son investissement dans l'organisation pour en devenir pleinement acteur : droit à la formation syndicale, droit de recevoir de l'information (tracts, bulletins fédéraux, infos locale ou départementale, publication confédérale), droit de participer aux décisions au sein de son syndicat.

## CRÉER UN SYNDICAT

Beaucoup de petites et moyennes entreprises n'ont pas de syndicat, ni même de représentant du personnel (DP, CE, CHSCT...) Les droits des salariés y sont peu respectés (négociations salariales annuelles obligatoires, respect des conventions collectives, égalité Hommes/Femmes, ...) Pour mettre en place des représentants du personnel ou même créer un syndicat dans l'entreprise, **la première étape est de prendre contact avec la CGT, se syndiquer et de convaincre quelques collègues aussi.**

Car il est souvent très difficile pour un salarié d'aller, seul, faire valoir ses droits ou exposer ses revendications auprès de l'employeur.

Les militants CGT de l'Union Locale ou de la Profession mettront leur expérience au service des syndiqués pour y parvenir.

*Une section syndicale CGT peut être constituée dans toute entreprise, quel que soit le nombre de salariés*



# [ LA PRESSE CGT ]



La **Nouvelle Vie Ouvrière** est le journal de la CGT à destination de tous ses syndiqués et des salariés. Il paraît tous les 15 jours.

Le monde change, l'information va vite. Réalisé par une équipe de professionnels, le journal décrypte et analyse chaque semaine l'essentiel de l'actualité sociale et syndicale pour aider le lecteur à connaître et comprendre le monde, de l'entreprise à la planète.

[www.nvo.fr](http://www.nvo.fr)

**Ensemble !** Le mensuel des adhérents de la Cgt. Chaque syndiqué reçoit **Ensemble !** chez lui.



**"IN"** est la revue bimestrielle de l'Indecosa-Cgt (Information et défense des consommateurs salariés) et aborde tous les sujets relevant de la consommation et la défense des consommateurs.

# INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS



Avec son Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT), la CGT vous invite à prendre votre place dans cet espace de liberté, de dialogue, d'échange et d'action pour vous permettre de décider des choix et des orientations de votre syndicat.

**Aujourd'hui, l'Ugict compte plus de 77 000 adhérents. Elle organise l'activité des professions cadres et techniciennes au sein de la Cgt.**

**L'UGICT-CGT enregistre régulièrement des progrès aux élections** des Comités d'Entreprises et Délégués du Personnel, aux élections des Conseils d'Administration des caisses de retraites AGIRC et aux élections prud'homales.

Ainsi, aux élections Prud'homales de décembre 2008, et malgré une baisse de participation, la CGT s'est placée comme **première organisation syndicale du pays**.

**Professionnellement engagés et socialement responsables**

**Nous agissons pour :**

- obtenir la reconnaissance des diplômes et des qualifications dans les salaires et les responsabilités,
- obtenir des droits individuels et collectifs pour faire valoir notre rôle contributif et notre éthique professionnelle,
- agir ensemble pour une réelle réduction du temps et des charges de travail,
- défendre la retraite AGIRC et la validation des années d'études pour les droits à la retraite,
- faire respecter l'égalité entre les hommes et les femmes,
- mettre fin au Wall Street Management et développer une démarche de management alternatif.

**L'Ugict est membre de Eurocadres**, organisation affiliée à la CES (Confédération Européenne des syndicats), afin de travailler à de réels droits sociaux en Europe. **L'Ugict** est signataire du "manifeste pour la responsabilité des cadres". L'Ugict est membre d'Union Networks International, afin de mieux développer les convergences revendicatives avec d'autres organisations syndicales de cadres au niveau mondial.



**OPTIONS** est le mensuel d'informations sociales de l'Ugict. Son abonnement est intégré à l'adhésion. Il publie des informations sous forme de reportages, enquêtes, table ronde, analyses...

[www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)



# [ DEFENDRE MES DROITS ]

## Les **conseillers du salarié.**

Ils ont pour mission d'assister un salarié convoqué à un entretien préalable pouvant conduire jusqu'à un licenciement dans les établissements dépourvus de délégué du personnel. Ils et elles sont désignés par le préfet, sur proposition des organisations syndicales représentatives.

Les conseillers proposés par la CGT vous aideront à organiser votre défense devant l'employeur. En cas de besoin, contacter vos Unions Locales CGT.

## Les **défenseurs syndicaux.**

Le code du travail prévoit qu'un délégué, dûment mandaté par un syndicat peut assister ou représenter un salarié devant les conseils de prud'hommes. Son rôle ? constitution des dossiers, contacts avec la partie adverse, élaboration de la procédure, plaidoirie devant le tribunal.

Cependant, le défenseur syndical reste avant tout un militant au service des salariés. Le défenseur syndical va devoir, avec le salarié, constituer un dossier le plus solide possible : attestations, convention collective, témoignages, jurisprudences... La procédure est orale mais le défenseur syndical réalise, presque toujours, des conclusions écrites pour soutenir ses arguments.



# [ PRUD' HOMMES COMMENT ÇA MARCHE? ]

Le **Conseil des Prud'hommes** est une juridiction paritaire (salariés / employeurs) dont la mission est de régler les différends qui peuvent survenir dans le cadre d'un contrat de travail.

Il est constitué de juges (conseillers prud'homaux) issus du monde du travail et élus tous les 5 ans au suffrage universel.

## **L'introduction d'une affaire**

Un formulaire est à votre disposition au greffe du tribunal. Ce formulaire permet de déposer votre demande de réparation auprès du tribunal qui permet d'engager la procédure.

## **La procédure**

Elle est orale et tout salarié peut se défendre seul. Mais le droit du travail est très mouvant, de surcroît il faut un minimum de connaissance. Il ne suffit pas de convaincre le juge du bien fondé de ses demandes, encore faut-il amener les éléments de preuve.

## **Recommandations**

Avant toute procédure, **prendre contact avec l'Union Locale CGT où se trouve votre entreprise**. Une démarche inappropriée, la méconnaissance d'un point de droit ou de procédure, peuvent limiter les chances de succès de l'action engagée. L'urgence et la complexité imposent parfois des mesures particulières : envoi en recommandé, communication des pièces à l'autre partie, etc.

**L'action prud'homale est le prolongement du combat syndical pour le respect des acquis sociaux gagnés par les luttes des salariés depuis des décennies.**

# PRUD'HOMMES A QUI S'ADRESSER ?

D'abord, contacter  
l'Union Locale de votre  
lieu de travail

- UL des Clayes sous Bois
- UL de Mantes
- UL de Maurepas
- UL des Mureaux
- UL de Rambouillet
- UL de Sartrouville
- UL de Trappes St-Quentin
- UL de Vélizy
- UL de Versailles
- UL d'Yvelines Nord

voir les coordonnées pages 8-14

**Les Prud'hommes**

*Une justice différente  
pour agir et faire valoir  
les droits des salariés*



Aux élections prud'homales de 2008, **la CGT a obtenu dans le département 27,57 % des voix, et 50 sièges** et a ainsi conforté sa place de 1ère organisation syndicale des Yvelines.

## [ RETRAITÉS - RETRAITABLES ]

**230.825 retraité(e)s (Insee 2009) vivent dans les Yvelines.**

L'Union confédérale des retraités (UCR) Cgt est l'organisation spécifique de la Confédération pour l'activité syndicale en direction des retraités, des préretraités, des veufs, des veuves et des chômeurs âgés.

L'Ucr-Cgt se fixe pour mission de défendre les intérêts des retraités, mais elle organise aussi les loisirs avec son association LSR (Loisirs, Solidarités Retraités).

Elle a créé une institution de prévoyance complémentaire : Vie nouvelle prévoyance.

Elle édite un bimestriel : " Vie nouvelle ".

Dans les Yvelines, l'USR (Union Syndicale des Retraités) impulse et coordonne l'activité des Sections CGT de retraités d'entreprises ou dans les territoires (*voir les coordonnées page 7*)



**Vie Nouvelle** est le magazine de l'Union Confédérale des Retraités CGT. Le journal traite de tout ce qui fait la vie des retraités : défense des revendications, mobilisation, action et syndicalisme mais aussi les loisirs, la détente, la culture, le jardinage...

[www.cgt.ucr.fr](http://www.cgt.ucr.fr)

## [ PRIVÉS D'EMPLOI ]

La CGT syndique les **privés d'emploi**.

A quelqu'un qui n'a plus droit à rien, qui est viré de partout, culpabilisé par tous, à l'existence sociale précaire, le Comité national CGT de Lutte et de Défense des Chômeurs met à disposition une organisation permettant de lutter collectivement et avec tous les autres salariés.

**Comité national CGT de Lutte et de Défense des Chômeurs**

Tél : 01.48.18.84.45 / Fax : 01.48.18.84.38

[chomeur@cgt.fr](mailto:chomeur@cgt.fr)

[www.chomeurs-cgt.fr](http://www.chomeurs-cgt.fr)

# MODELES DE LETTRES

## Dénonciation d'un reçu pour solde de tout compte

### (recommandé avec AR)

NOM, prénoms .....

Adresse .....

A ....., le .....

Monsieur le Directeur de la  
société .....

.....(adresse)

Monsieur le Directeur,

Je ne suis pas d'accord sur le montant de ..... € qui m'a été versé. C'est la somme de ..... € qui aurait dû m'être remise (*indiquer pourquoi elle est réclamée*).

Aussi, je vous réclame la somme de ..... € (*différence entre la totalité de la somme due et le montant perçu*).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

(Signature)

---

## Congé parental d'éducation ou d'activité à temps partiel

### (recommandé avec AR)

NOM, prénoms .....

Adresse .....

A ....., le .....

Monsieur le Directeur de la  
société .....

.....(adresse)

Monsieur le Directeur,

A l'occasion de la naissance (ou l'adoption) de mon enfant, je vous demande de suspendre mon contrat de travail (ou réduire à temps partiel ma durée hebdomadaire de travail) à partir de ..... (date), pour une durée de ..... mois, conformément à l'article L.1225-47 (ex L.122-28-1) du code du travail, relatif au congé parental d'éducation ou au travail à temps partiel des parents d'un jeune enfant.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

(Signature)

# MODELES DE LETTRES

## Demande d'intervention à l'inspecteur du Travail

NOM, prénoms .....

Adresse .....

ou Section Syndicale .....

A ....., le .....

Monsieur l'Inspecteur

.....(adresse)

Monsieur l'Inspecteur du Travail,

Dans l'entreprise où je travaille ..... (Ets, adresse), l'employeur ne respecte pas la réglementation.

En effet, ..... (énumérer ici les diverses infractions patronales telles que, par exemple : salaire en dessous du Smic ; heures supplémentaires non payées, travail dangereux sans protection ; absence de nettoyage journalier des lieux de travail, etc.)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir venir sur place constater ces infractions et d'en dresser procès-verbal.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, mes salutations distinguées.

(Signature)

PS : conformément à l'article 15 de la Convention Internationale du Travail, n° 81, je vous demande de ne pas révéler mon nom à l'employeur.

---

## Salaires impayés (recommandé avec AR)

NOM, prénoms .....

Adresse .....

A ....., le .....

Monsieur le Directeur de la société .....

.....(entreprise, adresse)

Monsieur le Directeur,

Vous ne m'avez pas payé les salaires et/ou indemnités du mois de ..... (à détailler) ..... qui me sont dus depuis le .....

Je vous demande de bien vouloir me les régler sans délai, et vous prie de considérer la présente, conformément à la jurisprudence, comme une sommation de payer, faisant courir les intérêts légaux.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

(Signature)

# MODELES DE LETTRES

## Démission

### (recommandé avec AR)

NOM, prénoms .....

Adresse .....

A ....., le .....

Monsieur le Directeur de la  
société .....

.....(entreprise, adresse)

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je vous signifie ma démission de l'emploi que j'occupe dans  
votre société.

Selon l'article ..... de la convention collective (ou de mon contrat de travail),  
j'exécuterai un préavis de ..... (indiquer la durée).

En conséquence, je quitterai définitivement mon travail le ..... 20.. (indiquer  
la date de fin de préavis).

### Ou

Selon l'article ..... de la convention collective, je dois exécuter un préavis d'une  
durée de ..... Souhaitant être libéré(e) sans délai, je vous demande de bien  
vouloir me dispenser de son exécution.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

(signature)

---

## Priorité de réembauchage après licenciement économique

### (recommandé avec AR à adresser dans un délai d'un an à compter de la notification du licenciement)

NOM, prénoms .....

Adresse .....

A ....., le ..... 20 ..

Monsieur le Directeur des  
établissements.....(adresse)

Monsieur le Directeur,

Licencié pour motif d'ordre économique le ..... 20.. (c'est-à-dire depuis moins  
d'un an), je vous demande, conformément à l'article L.1233-45 du code du  
travail, de me réembaucher en priorité dès qu'un poste de travail compatible  
avec ma qualification sera disponible.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

(signature)

# MODELES DE LETTRES

## **Demande d'installation d'équipements réglementaires (exemple : installations sanitaires)**

Section syndicale ou CHSCT de la Sté .....

Adresse .....

A ....., le ..... 20 ..

Monsieur le Directeur des  
établissements.....(adresse)

Monsieur le Directeur,

Dans votre établissement, les installations sanitaires – et notamment les cabinets d'aisance – ne correspondent pas aux dispositions du code du travail. En effet, le nombre de cabinets et urinoirs est insuffisant. Les cabinets réservés au personnel féminin ne sont pas conformes à la réglementation. En outre, ils ne sont pas quotidiennement nettoyés et désinfectés.

Face à ces conditions d'hygiène indignes de notre époque, le personnel de l'établissement exige des installations sanitaires réglementaires. Copie de cette lettre est adressée à Monsieur l'Inspecteur du Travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

*(signature)*

---

## **Respect des règles de sécurité**

Syndicat CGT ou M. X .....

*(qualité : délégué, membre du CHSCT, etc.)*

A ....., le ..... 20 ..

Monsieur l'Ingénieur en chef du  
service prévention de la Caisse  
régionale d'assurance maladie

Monsieur,

J'attire votre attention sur le fait que dans l'établissement ..... *(chantier ou société et adresse)* les mesures de prévention en matière de sécurité ne sont pas respectées.

En effet, ..... *(énoncer ces anomalies)*.

Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir effectuer un contrôle dans cet établissement.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur en Chef, mes salutations distinguées.

*(signature)*



# MODELES DE LETTRES

## Demande d'attestation de salaires

NOM, prénoms .....

Adresse .....

A ....., le .....

Monsieur le Directeur de la  
société .....

.....(adresse)

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'adresser l'attestation de salaires constituant le relevé certifié conforme aux livres de paie, en vue d'obtenir une rectification de mon compte vieillesse.

En effet, ayant été employé dans votre établissement du ..... au ....., mon compte individuel de cotisations que vient de m'adresser la Caisse régionale de vieillesse comporte des erreurs ou des omissions pour les périodes suivantes :  
..... (indiquer ici les périodes considérées).

En vous remerciant à l'avance pour votre diligence, je vous prie d'agréer,  
Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

-----  
(signature)

## Refus d'allocation de chômage en cas de démission

NOM, Prénoms, .....

Adresse .....

.....

A ..... le, .....20.....

Références ASSEDIC .....

ASSEDIC de .....

Monsieur le Directeur,

Je suis privé d'emploi depuis le ..... (date).

Pôle Emploi vient de me signifier qu'il refuse de me verser des allocations de chômage parce que j'ai démissionné de mon emploi.

Etant dans une situation pécuniaire difficile, je vous demande de bien vouloir réviser mon dossier et m'accorder les allocations chômage.

En effet, ma décision est due ..... (indiquer, selon le cas, au changement de résidence de mon conjoint, ou de mes parents, au comportement de mon employeur qui m'a contraint à démissionner, etc.)

Ce motif de démission étant reconnu légitime par la commission paritaire nationale (accord d'application N°15), je dois donc bénéficier des allocations chômage comme si j'avais été licencié.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

(signature)

# MODELES DE LETTRES

## Demande de financement du CIF (Congé Individuel de Formation)

Nom, Prénoms .....

Adresse .....

à ....., le .....20...

à Monsieur le Directeur de .....

(nom de l'organisme collecteur agréé  
dont dépend l'employeur, et adresse)

Monsieur le Directeur,

Je désire suivre un stage de ..... (indiquer la nature du stage : convention, perfectionnement, etc.) à temps ..... (plein ou partiel) au titre du Congé Individuel de Formation.

En effet, je choisis cette formation car ..... (donner les raisons qui vous ont poussé à ce choix).

J'ai obtenu l'autorisation d'absence de mon employeur.

Pouvez-vous me faire parvenir votre formulaire de prise en charge financière du congé individuel de formation afin que je puisse le remplir le plus tôt possible.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

(signature)

---

## Demande d'un congé de représentation

**(recommandé avec AR)**

NOM, Prénoms .....

Adresse .....

à ....., le ..... 20

A Monsieur le Directeur des Etablissements

..... (adresse)

Monsieur le Directeur,

En application de la loi 2001-624 du 17 Juillet 2001 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles, je vous demande de bien vouloir m'accorder une autorisation d'absence de ..... jours, du ..... au ....., afin de participer à une réunion de ..... (préciser la nature), pour y représenter (préciser le titre de l'association ou de la mutuelle) qui m'a mandaté à cet effet.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

(signature)

# MODELES DE LETTRES

## Recours suite à la radiation par Pôle Emploi

NOM, Prénoms, .....

Adresse .....

N° identifiant .....

PÔLE EMPLOI ( adresse, code postal, ville )

Ville du demandeur ..... date .....

Objet : recours préalable contre la décision de radiation de la liste des demandeurs d'emploi prononcée le .....

Madame, Monsieur le Directeur,

Je viens par la présente vous signaler ma demande de recours suite à ma radiation du ..... (date). En effet, je n'ai pu me présenter à la convocation du ..... (date) de Pôle Emploi suite à ..... (préciser : raison de santé, entretien professionnel, non réception de cette convocation, etc.)

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie de bien vouloir reconsidérer ma situation, et, par conséquent, de revenir sur votre décision de radiation avec effet rétroactif et je reste bien sûr disponible pour un nouvelle convocation pour mon suivi mensuel personnalisé.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

*(signature)*

---

## Départ à la retraite

NOM, Prénoms, .....

(adresse) .....

Nom et adresse de l'employeur :

.....

Ville ....., le ..... 20.....

Objet : Départ à la retraite

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 12137-9 du Code du Travail, je vous informe par la présente de ma décision de faire valoir mes droits à la retraite. J'ai, dans le même temps, effectué une demande effective de liquidation de ma pension vieillesse.

Mon départ à ce titre sera effectif le ..... (date à préciser).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*(signature)*

## ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

La CGT rassemble **33 organisations professionnelles nationales, fédérations ou syndicats nationaux**.

Ces fédérations sont constituées des syndicats relevant d'une ou plusieurs branches professionnelles (exemple : Fédération des industries agro-alimentaire ; Fédération de la Construction ; Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications).

Elles impulsent et coordonnent l'activité revendicative professionnelle. Elles ont en charge les négociations collectives relevant de leur champ professionnel (accord de branche, conventions collectives, salaires minimaux conventionnels...).

Certaines ont mis en place des structures décentralisées (départementales ou régionales) ou des coordinations entre syndicats d'entreprises d'un même groupe.

### FEDERATION DES ACTIVITES POSTALES ET DE TELECOMMUNICATIONS

Case 545 - 263, RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - Email : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr) / <http://www.cgt-fapt.fr/>

### FEDERATION CGT DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

Case 428 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 83 27 - Fax : 01 48 51 57 49 - Email : [fnaf@fnaf.cgt.fr](mailto:fnaf@fnaf.cgt.fr) / <http://www.fnafcgt.fr/>

### FEDERATION CGT DU SPECTACLE, AUDIOVISUEL ET ACTION CULTURELLE

14-16, RUE DES LILAS 75019 PARIS

Tél : 01 48 03 87 60 - Fax : 01 42 40 90 20 - Email : [cgt spectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgt spectacle@fnsac-cgt.com) / <http://www.fnsac-cgt.com/>

### FEDERATION CGT DES PERSONNELS DES BANQUES ET ASSURANCES

Case 537 - 263 RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 83 40 - Fax : 01 49 88 16 36 - Email : [fspba@cgt.fr](mailto:fspba@cgt.fr) / <http://www.cgt-banque-assurance.fr/>

### FEDERATION CGT DES CHEMINOTS

Case 546 - 263, RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 49 88 61 00 - Fax : 01 48 57 95 65 - Email : [coord@cheminotcgt.fr](mailto:coord@cheminotcgt.fr) / <http://www.cheminotcgt.fr/>

### FEDERATION CGT DU COMMERCE, DISTRIBUTION, SERVICES

Case 425 - 263, RUE DE PARIS - 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 83 11 - Fax : 01 48 18 83 19 - Email : [fd.commerce.services@cgt.fr](mailto:fd.commerce.services@cgt.fr) / <http://www.commerce.cgt.fr/>

### FEDERATION CGT DE LA CONSTRUCTION BOIS ET AMEUBLEMENT

Case 413 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - Email : [construction@cgt.fr](mailto:construction@cgt.fr) / <http://www.construction.cgt.fr/>

### FEDERATION DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE CGT

Case 544 - 263, RUE DE PARIS - 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 82 44 - Fax : 01 49 88 07 43 - Email : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr) / <http://www.ferc.cgt.fr/>

### FEDERATION CGT DE L'EQUIPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Case 543 - 263, RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 82 81 - Fax : 01 48 51 62 50 - Email : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) / <http://www.equipement.cgt.fr/>

### FEDERATION CGT DES FINANCES

Case 540 - 263, RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 82 21 - Fax : 01 48 18 82 52 - Email : [finances@cgt.fr](mailto:finances@cgt.fr) / <http://www.finances.cgt.fr/>

### UNION GENERALE DES FEDERATIONS DE FONCTIONNAIRES CGT

Case 542 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 82 31 - Fax : 01 48 18 82 11 - Email : [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr) / <http://www.ugff.cgt.fr/>

### FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT

Case 429 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 80 36 - Fax : 01 48 18 80 35 - Email : [fnic@cgt.fr](mailto:fnic@cgt.fr) / <http://www.fnic.cgt.fr/>

### SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES CGT

Case 570 - 263, RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 81 78 - Fax : 01 48 51 58 08 - Email : [snj@cgt.fr](mailto:snj@cgt.fr) - : <http://www.snj.cgt.fr/>

**FEDERATION CGT DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DU LIVRE, PAPIER ET DE LA COMMUNICATION**

Case 426 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 80 24 - Fax : 01 48 51 99 07 - Email : [filpac@cgt.fr](mailto:filpac@cgt.fr) - : <http://www.filpac-cgt.fr/>

**FEDERATION CGT DES SYNDICATS MARITIMES**

Case 420 - 263, RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 84 21 - Fax : 01 48 51 59 21 - Email : [fnsn@cgt.fr](mailto:fnsn@cgt.fr)

**FEDERATION CGT DES TRAVAILLEURS DE LA METALLURGIE**

Case 433 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 21 21 - Fax : 01 48 59 80 66 - Email : [metaux@cgt.fr](mailto:metaux@cgt.fr) - : <http://www.ftm-cgt.fr/>

**FEDERATION CGT DES MINES ET DE L'ENERGIE**

Case 635 - 263, RUE DE PARIS - 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 56 93 26 50 - Fax : 01 56 93 27 49 - Email : [fnme@fnmefr](mailto:fnme@fnmefr) - : <http://www.fnme-cgt.fr/>

**FEDERATION CGT DES OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE**

CERCLE FRANKLIN 119, COURS DE LA REPUBLIQUE 76000 LE HAVRE

Tél : 02 35 25 04 81 - Fax : 02 35 24 23 77 - Email : [fedeoffmarmarugict.cgt@orange.fr](mailto:fedeoffmarmarugict.cgt@orange.fr)

**FEDERATION CGT DES ORGANISMES SOCIAUX**

Case 536 - 263, RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 83 56 - Fax : 01 48 59 24 75 - Email : [fede@orgasociaux.cgt.fr](mailto:fede@orgasociaux.cgt.fr) - : <http://www.orgasociaux.cgt.fr/>

**FEDERATION CGT POLICE**

Case 550 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 51 51 83 - Fax : 01 48 51 14 43 - Email : [cgtpolice@wanadoo.fr](mailto:cgtpolice@wanadoo.fr)

**FEDERATION CGT DES PORTS ET DOCKS**

Case 424 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 82 96 - Fax : 01 48 18 82 94 - Email : [portsetdocks-cgt@wanadoo.fr](mailto:portsetdocks-cgt@wanadoo.fr)

**FEDERATION CGT DES PROFESSIONNELS DE LA VENTE**

BOURSE DU TRAVAIL 3, RUE DU CHÂTEAU D'EAU 75010 PARIS

Tél : 01 42 39 02 99 - Fax : 01 42 39 09 11 - Email : [cgt.commerciaux@wanadoo.fr](mailto:cgt.commerciaux@wanadoo.fr)

**SYNDICATS CGT DES INTERIMAIRES**

Case 460 - 263, rue de Paris 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 84 16 - Fax : 01 48 18 82 59 - Email : [contact@usi.cgt.fr](mailto:contact@usi.cgt.fr)

**FEDERATION CGT SANTE ET ACTION SOCIALE**

Case 538 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 20 99 - Fax : 01 48 18 29 80 - Email : [santeas@cgt.fr](mailto:santeas@cgt.fr) - : <http://www.sante.cgt.fr/>

**FEDERATION CGT DES SERVICES PUBLICS (COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Case 547 - 263, RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 83 74 - Fax : 01 48 51 98 20 - Email : [fdsp@cgt.fr](mailto:fdsp@cgt.fr) - : <http://www.spterritoriaux.cgt.fr>

**FEDERATION CGT DES SOCIETES D'ETUDE, DE CONSEIL ET DE PREVENTION**

Case 421 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 84 34 - Fax : 01 48 18 84 86 - Email : [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) - : <http://www.so-c-etudes.cgt.fr/>

**FEDERATION CGT TEXTILE HABILLEMENT CUIR**

Case 415 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 82 98 - Fax : 01 48 18 83 01 - Email : [thc@cgt.fr](mailto:thc@cgt.fr) - : <http://www.thc-cgt.fr>

**FEDERATION CGT DES TRANSPORTS**

Case 423 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 80 82 - Fax : 01 48 18 82 54 - Email : [transports@cgt.fr](mailto:transports@cgt.fr) - : <http://www.transports.cgt.fr>

**FEDERATION CGT DES TRAVAILLEURS DE L'ETAT**

Case 541 - 263, RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 86 86 - Fax : 01 48 18 86 87 - Email : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr) - : <http://www.fnte.cgt.fr/>

**FEDERATION CGT DES TRAVAILLEURS DU VERRE ET DE LA CERAMIQUE**

Case 417 - 263, RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 48 18 80 13 - Fax : 01 48 18 80 11 - Email : [ver-ceram@cgt.fr](mailto:ver-ceram@cgt.fr) - : <http://www.verreceram-cgt.fr>

## INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

**CE (Comité d'Entreprise).** Obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés. Elu par le personnel. Les élus sont obligatoirement informés et consultés sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment les mesures de nature à affecter les effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail, la formation professionnelle).



**CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).**

Obligatoire dans les établissements d'au moins 50 salariés. Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des salariés de l'établissement, de même que ceux des entreprises extérieures, des CDD, des travailleurs à domicile ...

**DP (Délégués du Personnel).** Ils sont élus lors des élections professionnelles. Leur rôle est de présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives relatives aux conditions de travail, à l'hygiène, à la sécurité, à l'application du Code du Travail et des autres lois sociales, conventions ou accords collectifs dans l'entreprise. Ils sont également compétents sur les problèmes de harcèlement. Ils peuvent intervenir auprès de l'Inspecteur du Travail.

**DS (Délégués Syndicaux).** Ils sont désignés par les syndicats représentatifs. Ils présentent à l'employeur les revendications individuelles et collectives des salariés. Ils représentent le syndicat et les syndiqués, participent aux négociations, notamment les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)



## ORGANISMES SOCIAUX

### CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Siège Social : **92 Avenue de Paris - 78014 VERSAILLES**

Tél : 3646 de 8 heures à 20 heures du lundi au vendredi.

Correspondances : CPAM - 78085 Yvelines - Cedex 9 / [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

Accueil physique de 8 h 30 à 17 H sans interruption du lundi au vendredi :

- **Aubergenville** - 5 Avenue de la Division Lederer
- **Bonnières sur Seine** - 3 rue de la gare
- **Chanteloup les Vignes** - 33 Route de Poissy
- **Conflans Ste Honorine** - 1 Rue Camille Pelletan
- **Elancourt** - Avenue de La Villedieu
- **Guyancourt** - 35 / 37 Boulevard Vauban / 1 Allée du Commerce
- **Houilles** - 3 place du 14 Juillet
- **La Celle St Cloud** - 14 Avenue Charles de Gaulle
- **Limay** - Hôtel de Ville, 5 Avenue du Président Wilson
- **Mantes la Jolie** - Place Sully
- **Mantes la Ville** - 16 Rue des Erables
- **Marly le Roi** - 9 Place du Général de Gaulle
- **Les Mureaux** - 30 Rue Gambetta
- **Plaisir** - 56 Place du Commerce
- **Poissy** - 1bis Place Emile Duployé
- **Rambouillet** - 92 Rue d'Angiviller
- **St Cyr L'Ecole** - 31 Rue Danielle Casanova
- **St Germain en Laye** - 10bis Rue des Joueries
- **Sartrouville** - 145 Avenue Charles de Gaulle
- **Trappes** - 2 Rue Paul Langevin
- **Vernouillet** - 7 Grand'Rue de Vemeuil
- **Versailles** - 92 Avenue de Paris
- **Le Vésinet** - 56bis Boulevard Carnot

**Clinique dentaire** : 92, avenue de Paris—78014 Versailles / 01 39 20 35 54

**Conciliateur** : [conciliation@cpam-versailles.cnamts.fr](mailto:conciliation@cpam-versailles.cnamts.fr)

**Santé Active** : 2, place Georges Pompidou 78300 Poissy (à venir : Versailles et St-Quentin)

Représentants **CGT** au Conseil d'Administration de la CPAM (Tél : 01 30 62 81 27)

**Hervé Le Carret, Nathalie Pichereau, Thierry Serié, Jean Claude Taillandier**

# ORGANISMES SOCIAUX

## **CODERPA ( Comité départemental des retraités et personnes âgées )**

Le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) est un organisme consultatif placé auprès du Conseil général. C'est un lieu de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel des représentants des retraités et des personnes âgées participent à l'élaboration et à l'application des mesures de toute nature les concernant, en concertation avec les professionnels et les principaux organismes chargés de mettre en œuvre les actions en leur faveur au sein du département.

Représentants **CGT** au Conseil d'Administration du CODERPA  
**Michel Breuil, Krishna Renoult**

## **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées des Yvelines)**

21 – 23 Rue du Refuge 78000 VERSAILLES  
Tel 01.30.21.07.30  
contact@mdph.yvelines.fr

## **URSSAF (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales)**

Centre d'accueil : 13 rue Emile et Charles Pathé 78280 Guyancourt  
Tél : 08 20 01 10 10  
Accueil physique : 8h30 à 13h30 du lundi au vendredi  
Accueil téléphonique : 9h à 17h du lundi au vendredi

## **CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés)**

5 rue Joël le Theule 78182 St Quentin en Yvelines Cedex  
www.lassuranceretraite.fr / Tél : 3960 Lundi au Vendredi de 8h à 17h  
Accueil personnalité sur RDV : Versailles, Montigny, Sartrouville

## **DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)**

11 Rue des Réservoirs BP 724 78007 Versailles cedex  
Tel 01.30.97.73.00



## ORGANISMES SOCIAUX

### CAF (Caisse d'allocations familiales)

Accueil téléphonique : 0 810 25 78 10 - Points d'accueil :

- **Mantes la Jolie** : 1, rue La Fontaine 78200 Mantel La Jolie
- **Conflans Ste Honorine** : 37, quai de la République 78700 Conflans Ste Honorine
- **St Quentin en Yvelines** : 2, avenue des Prés 78280 Guyancourt
- **Les Mureaux** : 31 rue Veuve Fleuret Parc Jean Vauzelle 78130 Les Mureaux
- **Rambouillet** : 40 rue Sadi Carnot 78120 Rambouillet
- **St-Germain en Laye** : 2 bis rue du Prieuré 78100 Saint-Germain-en-Laye
- **Sartrouville** : 6 rue du Marché (anciennement Yves Farge) 78500 Sartrouville
- **Trappes** : 1 square Maurice Thorez 78190 Trappes

Représentants **CGT** au Conseil d'Administration de la CAF (Tél : 01 30 62 81 27)  
**Sandra Benhema, Véronique Hosson, Patrick Rouzière, Bernard Turlier**

---

### Agences de pôle emploi

Téléphone : 3949

- **Plaisir** : 14/1 boulevard Léon Blum 78370 Plaisir
- **Magnanville Mantel Sud** : 23 rue des Deux Gares 78200 Mantel-la-Jolie Allée des Pierrettes 78200 Magnanville
- **Mantel la Jolie** : 49 bis avenue du Clos Scellier 78200 Mantel-la-Jolie
- **Rambouillet** : 35 rue Chasles 78120 Rambouillet
- **Les Mureaux** : 74 boulevard Victor Hugo 78130 Les Mureaux
- **Les Mureaux Bougimont** : 28 rue des Bougimonts 78130 Les Mureaux
- **Poissy** : avenue Maurice Berteaux 78300 Poissy (galerie les Lys)
- **Trappes** : 130 avenue des Bouleaux 78190 Trappes
- **St-Germain en Laye** : 20 rue Schnapper 78100 Saint-Germain-en-Laye
- **St-Germain en Laye (Cadres)** : 20 rue Schnapper 78100 St-Germain-en-Laye
- **Guyancourt (Agence Cadres)** : 3 avenue du 8 Mai 1945 78280 Guyancourt
- **Montigny le Bretonneux** : 3 avenue du 8 Mai 1945 78280 Guyancourt
- **Versailles** : 24 rue de Vergennes 78000 Versailles
- **Sartrouville** : 27 rue Lamartine 78500 Sartrouville
- **Conflans Ste Honorine** : 1 rue de Pologne 78700 Conflans-Ste-Honorine

# SERVICES PUBLICS

## Préfecture et sous-préfectures des Yvelines

### Préfecture des Yvelines

Guichets : 1 avenue de l'Europe – Versailles  
Tél : 01 39 49 78 00 – Serveur vocal : 01 39 49 78 78

### Sous-Préfecture de Mantes la Jolie

18-20 rue de Lorraine 78201 Mantes La Jolie Cedex  
Tél : 01 30 92 74 00 – Télécopie : 01 30 94 76 87  
sp-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr

### Sous-Préfecture de Rambouillet

82 rue du Général de Gaulle – 78514 Rambouillet Cedex  
Tél : 01 34 83 66 78 – Télécopie : 01 34 83 66 66 / 66 13  
sp-rambouillet@yvelines.gouv.fr

### Sous-Préfecture de St-Germain

1 rue du Panorama – 78105 St-Germain en Laye Cedex  
sp-saint-germain-en-laye@yvelines.gouv.fr

## Tribunaux d'instance des Yvelines

### Tribunal d'instance de Mantes-la-Jolie

20, Avenue de la République - 78200 Mantes la Jolie  
Tél: 01 30 98 14 00 - Télécopie : 01 30 98 14 01

### Tribunal d'instance de Poissy

89, avenue Maurice Berteaux - 78308 Poissy Cedex  
Tél : 01.39.65.05.35 - Télécopie : 01.39.65.21.06

### Tribunal d'instance de Rambouillet

56 rue Gambetta - 78514 Rambouillet Cedex  
Tél: 01.30.46.29.60 - Télécopie : 01.30.88.64.05

### Tribunal d'instance de Saint-Germain-en-Laye

22 rue de la maison verte - 78951 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX  
Tél: 01.30.87.42.10 - Télécopie : 01.39.73.80.76

### Tribunal d'instance de Versailles

5 place André Mignot - R.P. 1109 - 78011 Versailles Cedex  
Tél: 01.39.07.39.40 (serveur vocal)

# SERVICES PUBLICS

## **TGI (Tribunal de Grande Instance)**

5 Place André Minot 78011 Versailles Cedex  
Tél : 01 39 07 39 07

## **Cour d'appel**

5 Rue Carnot RP 1113 78011 Versailles Cedex  
Tél : 01 39 49 67 89

## **TASS (Tribunal de la Sécurité Sociale)**

7 Rue des Chantiers 78000 Versailles  
Tél : 01 39 51 44 80

## **Tribunal de Commerce**

1 Place André Mignot 78011 Versailles  
Tél : 01 39 07 16 40

## **Rectorat - académie de Versailles**

Ouvert au public du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h :

→ 3 Bd de Lesseps - 78017 Versailles Cedex

Tél : 01 30 83 44 44 / Fax : 01 39 50 02 47

→ 7, rue Pierre-Lescot 78000 Versailles

→ 13, rue de La Ceinture 78000 Versailles

Ouvert au public du lundi au vendredi, de 9h à 12h :

→ 108-114 avenue du Général-Leclerc 78220 Viroflay.

Tel. : 01 30 83 48 85.

## **Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale des Yvelines :**

Centre commercial Parly II - 78 154 Le Chesnay cedex  
Tél : 01 39 23 60 00



# [ INSPECTION DU TRAVAIL ]

**DIRECCTE** (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

**La Diagonale 34, av du Centre 78182 St-Quentin Cedex / Tél : 01 61 37 10 00**

**Service de renseignement joignable les après-midi de 14h à 16h**

- **Accueil St-Quentin sur rdv les matins 9h-12h**
- **Accueil Mantes la Jolie 48, av de la République sur rdv les matins 9h-12h, tél : 01 30 63 84 16**

La mission de l'Inspection du Travail est de faire appliquer la législation du travail (code du travail, conventions collectives, accords d'entreprise ...) dans tous les domaines, notamment : santé, sécurité, contrat et durée du travail, droit syndical, licenciements, travail illégal ...

Les agents de contrôle sont soumis à la confidentialité des plaintes. Ils interviennent dans les entreprises avec des droits et des moyens prévus par le code du travail.

La CGT revendique des effectifs suffisants pour que l'Inspection du Travail puissent remplir ses missions.

**1<sup>ère</sup> section** : *Andelu, Arnouville les Mantes, Auteuil, Autouillet, Beynes, Boinvilliers, Boissets, Civry la Forêt, les Clayes-sous-Bois, Coignières, Courgent, Dammartin en Serve, Flacourt, Flexanville, Flins Neuve Eglise, Goupillères, Hargeville, Jouars Pontchartrain, Jumeauville, Longnes, Marcq, Maurepas, Mondreville, Montchauvet, Mulcent, Neauphle le Château, Neauphle le Vieux, Osmoy, Plaisir, Rosay, Saint-Martin-des-Champs, Saulx Marchais, Septeuil, Thoiry, Tilly, Villette, Villiers le Mahieu / Tél : 01 61 37 11 14/15 à St-Quentin en Yvelines*

**2<sup>ème</sup> section** : *Achères, Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Medan, Orgeval, Poissy, Villennes-surSeine / Tél : 01 30 63 70 59 à Mantes la Jolie*

**3<sup>ème</sup> section** : *Auffreville-Brasseuil, Bennecourt, Blaru, Boinville-en-Mantois, Boissy Mauvoisin, Bonnières-surSeine, Breuil Bois Robert, Bréval, Buchelay, Chauffour les Bonnières, Cravent, Perdreauxville, Epone, Favrieux, Follainville Dennemont, Fontenay Mauvoisin, Freneuse, Gargenville, Gommecourt, Goussonville, Guernes, Guerville, Jeufosse, Jouy Mauvoisin, Limay, Limetz Villez, Lommoie, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes la Ville, Ménerville, Méricourt, Mezières-sur-Seine, Moisson, Mousseaux sur Seine, Neauphle tte, Porcheville, Port Villez, Rolleboise, Rosny sur Seine, Saint Illiers la Ville, Saint Illiers le Bois, Saint Martin la Garenne, Soin-dres, Le Tertre Saint Denis, Vert, la Villeneuve en Chevrerie / Tél : 01 30 63 84 13 à Mantes la Jolie*

**4<sup>ème</sup> section** : *Elancourt, Trappes / Tél : 01 61 37 11 43/44 à St-Quentin en Yvelines*

**5<sup>ème</sup> section** : *Vélizy, Villacoublay / Tél : 01 61 37 11 52 à St-Quentin en Yvelines*

**6<sup>ème</sup> section** : Carrières-sur-Seine, Croissy-sur-Seine, Houilles, Maisons-Laffitte, Montesson, Sartrouville, Le Vésinet / **Tél : 01 61 37 11 64/65 à St-Quentin en Yvelines**

**7<sup>ème</sup> section** : Andrésy, Aubergenville, Aulnay sur Mauldre, Bazemont, Bouafle, Breuil en Vexin, Chanteloup les Vignes, Chapet, Drocourt, Evécquemont, la Falaise, Flins-sur-Seine, Fontenay Saint Père, Gaillon sur Montcient, Guitrancourt, Hardricourt, Issou, Jambville, Juziers, Lainville en Vexin, Maurecourt, Meulan, Mezy sur Seine, Montalet-le-Bois, les Mureaux, Nezel, Oinville sur Montcient, Sailly, Tessancourt sur Aubette, Triel-sur-Seine, Vaux sur Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet / **Tél : 01 30 63 84 14 à Mantes la Jolie**

**8<sup>ème</sup> section** : Bullion, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Dampierre en Yvelines, Guyancourt Sud, Lévis Saint Nom, Magny les Hameaux, le Mesnil Saint Denis, Milon la Chapelle, Saint Forget, Saint Lambert, Saint Rémy les Chevreuse, Senlisse, Toussus le Noble, la Verrière, Voisins-le-Bretonneux / **Tél : 01 61 37 11 82/83 à St-Quentin en Yvelines**

**9<sup>ème</sup> section** : Bougival, la Celle-Saint-Cloud, le Chesnay, Louveciennes, le Port-Marly, Rocquencourt, Versailles Nord, Viroflay / **Tél : 01 61 37 11 94/95 à St-Quentin en Yvelines**

**10<sup>ème</sup> section** : Ablis, Adainville, Allainville, Auffargis, Bazainville, Bazoches sur Guyonne, Behoust, Boinville le Gaillard, Boissière Ecole, Boissy Sans Avoir, Bonnelles, Bourdonne, les Bréviaires, la Celle les Bordes, Clairefontaine en Yvelines, Conde sur Vesgre, Dannemarie, Emance, les Essarts le Roi, Galluis, Gambais, Gambaiseul, Garancières, Gazeran, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, la Hauteville, Hermeray, Houdan, Longvilliers, Mareil le Guyon, Maulette, Méré, les Mesnuls, Millemont, Mittainville, Montfort-l'Amaury, Orcemont, Orgerus, Orphin, Orsonville, Orvilliers, Paray Doua ville, le Perray en Yvelines, Poigny la Forêt, Ponthévrard, Prunay le Temple, Prunay en Yvelines, la Queue les Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Richebourg, Rochefort en Yvelines, Saint Arnoult en Yvelines, Saint Hilarion, Saint Léger en Yvelines, Saint Martin de Bréthencourt, Sainte Mesme, Saint Rémy l'Honoré, Sonchamp, Taconnières, le Tartre Gaudran, le Tremblay sur Mauldre, Vicq, Vieille Eglise en Yvelines  
**Tél : 01 61 37 11 23/24 à St-Quentin en Yvelines**

**11<sup>ème</sup> section** : Bois-d'Arcy, Montigny-le-Bretonneux  
**Tél : 01 61 37 11 32 à St-Quentin en Yvelines**

**12<sup>ème</sup> section** : Buc, Jouy-en-Josas, les Loges en Josas, Saint Cyr l'Ecole, Versailles Sud  
**Tél : 01 61 37 10 23/24 à St-Quentin en Yvelines**

**13<sup>ème</sup> section** : Chatou, Agriculture (tout le département)  
**Tél : 01 61 37 10 34/11 02 à St-Quentin en Yvelines**

**14<sup>ème</sup> section** : Les Alluets le Roi, Bailly, Chavenay, Crespières, Davron, L'Etang la Ville, Feucherolles, Fontenay le Fleury, Guyancourt Nord, Mareil sur Mauldre, Maule, Montainville, Noisy le Roi, Rennemoulin, Saint Germain de la Grange, Herbeville, Saint Nom la Bretèche, Thiverval Grignon, Villepreux, Villiers Saint Frédéric / **Tél : 01 61 37 10 14/11 02 à St-Quentin en Yvelines**

**15<sup>ème</sup> section** : Aigremont, Chambourcy, Ecquevilly, Fourqueux, Mareil Marly, le Mesnil le Roi, Morainvilliers, le Pecq, Saint Germain en Laye, Marly le Roi  
**Tél : 01 30 63 84 20 à Mantes la Jolie**

# [ NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL SALARIÉ (NSTS) ]

## La CGT propose un nouveau statut garanti à tous les salariés sans discrimination.

### ● Le droit à l'emploi

Le contrat à temps plein à durée indéterminée ou l'emploi statutaire doit devenir la règle d'embauche.

Le droit à la formation continue :

Chaque salarié doit pouvoir disposer d'au moins 10 % de son temps de travail (4 ans sur une carrière) pour la formation professionnelle de son choix, payée et considérée comme temps de travail.

### ● Le droit à une carrière

Tout salarié devrait avoir au moins doublé son salaire d'entrée dans la vie professionnelle, en arrivant à l'âge de la retraite. Pour cela, le droit à un salaire conforme aux besoins et à la qualification, la garantie d'un déroulement de carrière, de la validation des acquis de l'expérience, de l'égalité entre les femmes et les hommes doivent être assurés, même en cas de changement d'employeur.

### ● Le droit à une sécurité sociale professionnelle

Le contrat de travail doit être prolongé même en cas de fermeture de l'entreprise ou de suppression d'emploi, jusqu'à l'acceptation par le salarié d'un emploi qui soit au moins de même niveau de qualification et de salaire.

### ● Le droit à la vie privée

Les salariés doivent pouvoir pleinement maîtriser leurs horaires de travail ; le travail de nuit et en poste doit être limité.

### ● Le droit à la santé

Par une couverture universelle à 100 %, la prévention efficace de tous les risques afférents au travail, le bien-être au travail.

### ● Le droit à la retraite

A 60 ans à taux plein avec un minimum de 75 % du salaire brut, la prise en charge des années d'études et ce dès la première recherche d'emploi.

### ● Le droit à la reconnaissance

Tout salarié doit avoir le droit à la possibilité concrète de s'informer, connaître la situation de l'entreprise, se réunir, débattre, exprimer son opinion et être écouté, proposer et contester.

### ● Le droit à la démocratie sociale

Un accord patronat/syndicat ne peut s'appliquer s'il a été signé par un ou plusieurs syndicats représentant la majorité des salariés dans les élections professionnelles.

**Des droits pour chaque salarié  
tout au long de la vie professionnelle**